

Formation — **Référent VSST Rôle, posture et conduite d'enquête**

Journée : 7h

Référent VSST désigné par l'employeur (obligatoire à partir de 250 salariés, art. L.1153-5-1), référent harcèlement sexuel du CSE, responsables RH ou QHSE impliqués dans la gestion des signalements.
Cette formation ne remplace pas la formation santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE (5 jours minimum au premier mandat, organisme agréé — art. L.2315-18).

OBJECTIFS

• Maîtriser le cadre légal et les obligations de la fonction de référent VSST
• Se positionner dans l'organisation par rapport aux autres acteurs (RH, direction, médecin du travail, CSE)
• Accueillir la parole d'une victime avec la posture adaptée
• Conduire une enquête interne avec méthode, neutralité et traçabilité

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

- Introduction : cadre légal et périmètre VSST — obligations de l'employeur, textes de référence, sanctions pénales et prud'homales
- Le référent VSST dans l'organisation : désignation (référent employeur dès 250 salariés / référent CSE), périmètre et limites de la mission, articulation avec les acteurs, situations difficiles
- Accueillir la parole d'une victime : posture d'écoute et neutralité, réactions à éviter, informer sans décider à la place de la victime, gérer la détresse immédiate
- Mise en situation
- Conduire une enquête interne : déclenchement et calendrier, ordre et conduite des entretiens, traçabilité, rédaction du rapport, restitution aux parties prenantes
- Prévention et suivi : intégration dans le DUERP, indicateurs de suivi, contribution du référent à la culture préventive, évaluation des actions dans le temps

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques
- Cas pratiques
- Echanges et retours d'expérience
- Conseils pratiques du formateur

ÉVALUATION

- Quizz d'acquisition des connaissances
- Questionnaire de satisfaction
- Remise d'une attestation de suivi de la formation

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

• Livret pédagogique remis aux stagiaires

INTERVENANT

Psychologue spécialisé.e en prévention des RPS.

TARIF

• Journée (7h) : tarif sur devis

FORMAT

Collectif en présentiel

PRÉREQUIS

Aucun (rappel cadre légal intégré)

EFFECTIFS

15 personnes maximum

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

A tout moment de l'année à compter de la signature du devis

FINANCEMENT

Découvrir

PP **ELIGIBLE AU PASSEPORT DE PREVENTION | CATEGORIE 4**

Prévention des RPS (obligation générale de prévention — art. L.4121-1 ; décret n° 2022-1712, art. 4)

Mise à jour : Septembre 2026

Pour plus d'informations et pour un devis personnalisé :

✉ contact@zcsante.com ☎ 06 76 29 51 01